tation.

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

aix-Tourcoing: Trois mois. . 13.50 Six mois. . . 26.»» Un an . . . 50.>>

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, La France et l'Etranger, les frais de poste

Le prix des Abonnements est payable jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, 15 JUIN 1879

BULLETIN DU JOUR

Le Sénat a décidé hier le retour à Paris par 149 voix contre 130. Ce vote marque une étape nouvelle vers les catastrophes où nous mènent avec un aveuglement sans pareil les hommes

qui nous gouvernent. Après le 5 et le 30 janvier, la Répu Après de 16 de 1 janvie, la Republique avait un programme tout indiqué: ne pas alarmer les consciences; respecter toutes les libertés légitimes; résister au parti radical; revenir à une politique économique plus nationale, nforme aux intérêts du pays. Au fieu de cela, les ministres préparent des projets de loi qui soulèvent la ré-probation de tous les catholiques, qui mécontentent tous les esprits sincère-ment libéraux; ils courbent le front devant les exigences révolutionnaires. ou, quand ils veulent paraître résister, comme dans l'affaire Blanqui, ils se ridiculisent par de pitoyables palino-dies; ils s'acharnent à maintenir et à nous imposer un système commercial condamné par l'expérience et par le sentiment de tous les représentants autorisés de l'industrie et de l'agricul-

Aujourd'hui, on consent à ramener les Chambres à Paris, à livrer de nou-veau la sécurité de la France aux caprices de cette ville qui a détruit tous les gouvernements qui se sont confiés à elle... Nous le répétons c'est une nouvelle étape dans la voie douloureuse que nous suivons...
«Nous répondons de l'ordre», ont dit,

hier, les ministres au Sénat. « L'ordre, j'en réponds! » disait aussi Napoléon III; l'ordre nous en répondons, ont affirmé tous les pouvoirs à l'avant-veille de leur chûte.

Quos vult perdere Jupiter dementat .. Que faire et que dire en face de cet oubli du passé, de cette satisfaction du

et de cette imprévoyance de l'avenir? Regarder! puisque nous ne pouvons faire que cela ; mais si la République doit disparaître une fois encore, elle

aura été perduepar les républicains Les gouvernements ne succombent jamaisquesous le poids de leurs propres

On nous écrivait de Versailles, hier, pendant la séance.

En séance au Sénat. Inutile de donner les prévisions et les bruits de couloirs. On ne s'occupe que de la question du retour à Paris. La séance nous dira le mot de la situa-

M. Dufaure ne parlera pas. Il a, dit-on, des vertiges qui lui interdisent momentanément la tribune. L'ancien garde des Sceaux est décidé, si sa santé le lui permet alors, à soutenir, au Sénat, le contre-projet Bardoux. La salle est pleine comme aux plus beaux jours parlementaires de l'Assemblée nationale. M. Martel a pris sa voix la plus solennelle. Beaucoup de députés et d'anciens députés. Il n'y a personne dans la tribune diplomatique. Parmi nos ambassadeurs, MM. Pothuau et Challemel-Lacour sont seuls à leur fauteuil sénatorial. En attendant que s'épuisent les hors d'œuvre de l'ordre du jour, un mot sur la constitution des bureaux. En dépit de leçons pénibles et répé-tées, bon nombre de sénateurs de la droite ne sont pas, aujourd'hui encore, venus à leur bureau respectif.

Nous pourrons compter sur 4 présidents et à secrétaires: en raison de ces regretta-

> obtenu des aveux complets. Piédouche avait sa réputation à refaire,

- 32 -

MONSIEUR LECOQ

Par M. F. DU BOISGOBEY

I.

ne fût l'assassin, ou tout au moins un des complices de l'assassin.

La possession du portrait était un indice concluant.

était anglaise, et le pick-poket arrivait évidemment d'Angleterre.

L'agent, transporté de joie, avait déjà oublié l'homme au chapeau mou et ne son geait plus qu'à tirer parti de son prison-

Et même, à vrai dire, il ne se souciait pas de partager avec d'autres l'honneur de cette Tout au plus comptait-il y associer, dans

une certaine proportion, le camarade de Pi-Quant à courir à la préfecture ou chez M.

Tolbiac pour annoncer sa trouvaille, il n'en avaît pas le moindre envie, et il était très

NAL DE ROU

BUREAUX : RUE NEUVE, 17

MONITEUR POLITIOUE. INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

bles absences, la droite n'a qu'un bureau contre huit obtenus par les gauches. Attention! L'ordre du jour appelle la dis-

ssion de la proposition Peyrat, retour à Paris. La parole, crie M. Martel, est à M. le président du Conseil.

M. Waddington est à la tribune. Silence imposant. D'où vient que le président du Conseil intervienne au nom du gouvernement?

Après un rapide historique de la proposi-tion du retour à Paris, M. Waddington litle projet de résolution que le gouvernement veut soumettre au congrès. « L'article 9 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 est abrogé. Il sera statué, par une loi, sur le siège du gouvernement et des deux Chambres. Jusqu'à la promulgation de cette loi, l'état actuel est maintenu. » Le gouvernement déclare hautement, qu'il répond de la paix publique, qu'il a pleine confiance dans la démocratie et qu'aucune agitation n'est à redouter. La démocratie a fait ses preuves de modération sous le 16 Mai et devant la question d'amnistie Aussi, le gouvernement sollicite instamment du Sénat le vote du retour à Paris.

A droite, on est stupéfait d'une pareille naïveté du président du Conseil; la gauche fait une ovation au pauvre ministre. Seul, Savfet-Pacha assiste à cette triste abdication du pouvoir exécutif.

L'honorable sénateur, M. le vicomte Andren de Kerdrel, dans un excellent discours, établit que la raison d'Etat condamne le rctour à Paris. Ce n'est point à la prudence. mais à la pression politique que cède le gouvernement.

L'orateur avec une admirable fermeté. malgré les clameurs de la gauche, prouve l'histoire à la main; 24 février 1848, 15 mai, 4 septembre et 18 mars qu'aucun gouvernement ne peut répondre de l'indépendance des pouvoirs publics s'ils siégent dans Paris. Très loyalement et avec l'indépendance que donne le vrai patriotisme, M. de Kerdrel montre que le gouvernement a laissé s'installer dans Paris un troisième pouvoir, celui du conseil municipal. Ce pouvoir a déjà fait capituler le gouvernement sur la préfecture de police, sur l'enseignement laïque, il poursuit le droit de réunion et d'association. Le gouvernement a déjà subi les pressions en ce qui concerne la magistrature, l'armée et l'administration qu'il écoute enfin ses inspirations personnelles et s'arrête dans la voie des soumissions et des concessions. Un incident passionné surgit à l'occasion du chant de la Marseillaise imposé par le ministre de la guerre aux musiques militaires.

Quelques enthousiastes de l'hymne de Rouget de l'Isle protestent bruyamment à gauche. Vingt sénateurs de la droite rappellent que c'est au chant de la Marseillaise que leurs pères ont été conduits à l'échafaud, que toutes nos révolutions se sont faites et qu'en 1870, le même chant provocateur et suneste a préludé aux désastres de la patrie et aux horreurs de la guerre civile. Au nom de la dignité même du Sénat, M. Andren de Kerdrel conclut au rejet de la résolution Peyrat. Il descend de la tribune sur ce mot sanglant : Le gouvernement aura contre lui tous les hommes d'ordre et pour lui tous les gens de désordre! La droite félicite chaleureusement l'orateur quand il descend de la tribune. M. Léon Say, minisnistre des finances, prétend que M. de Ker-drel a déplacé la question. Selon lui, le conseil municipal de Paris n'est pas inquiétant. Le ministre n'a jamais été si lourd, si embarrassé, si obscur à la tribune. Il ne veut pas qu'il y ait lieu de réviser la loi des attributions respectives du conseil mu-

et un billet de mille francs à encaisser un

beau billet de mille francs promis par Tol-

Il ne voulait pas manquer l'occasion de

rentrer en grâce et de laisser un petit héri-

tage à ses gosses. Mais, pour s'assurer le bénéfice de cette

heureuse rencontre il fallait absolument

que Piédouche opérât séance tenante, sans

témoins ; car un simple agent de la sûreté

n'a pas le droit de confisquer un individu

Le chenapan que Pigache venait de pren

dre en flagrant délit de vol à la tire allait

suivre forcément les étapes ordinaires du

chemin de Poissy, le poste d'abord, le

arrêté.

nicipal de Paris et de la préfecture de police do Lasteyrie ne veut pas que le Sénat

fasse, par faiblesse ou par sentimentalité, le saut périlleux de Versailles à Paris. Restons sur le terrain ou, dans nos derniers malheurs, nous avons vaincu les fauteurs de guerre civile. Les raisons du gouvernement ne sont point suffisantes pour écarter les inquiètudes. M. de Lasteyrie dit aux ministres : En fait de résolutions, je suis plus compètent que les membres du Cabinet. Il donne l'élection de Blanqui comme un symptôme du mépris de la dé-mocratie pour la loi.

M. Testelin soutient que tous les journaux de la droite, à Bordeaux ont recommandé l'élection de Blanqui. Nos amis protestent énergiquement. La gauche demande la clôture. Malgré les clameurs de la gauche, M. Laboulaye, monte à la tribune. Le cour

PÉTITIONNEMENT

Maintien de la Liberté d'Enseignement

Nombre des signatures recueillies au 10 juin 1879

Nous recevons communication du résultat du pétitionnement contre les projets Ferry, jusqu'au 10 juin, Sur un grand nombre de points, le pétitionnement continue et il reste encore près de quinze cents feuilles de pétitions à dépouil-

dunize centre tentre su petitions a deponi-ler et à classer. Les signatures s'élèvent co-pendant à près de 1,500,000. Cette solenelle manifestation des familles chrétiennes courre l'œuvre de spoliation et de persécution entreprise par M. Ferry té-moigne des sentiments de la France catho-

moigne des sentiments de la France catholique.

Quand on songe aux entraves apportées
à la liberté du pétitionnement, aux circulaires menaçantes du cabinet et des préfets; quand on se rend compte que des milliers de fonctionnaires, d'agents, de magistrats municipaux, d'employés ont dù s'abstenir de signer les feuilles de pétition pour
ne pas pas être frappés de révocation;

Quand on sait à quelles mesures de pression se sont livrés les hommes du gouverment pour empècher le développement et
l'expansion du pétitionnement, on demeure presque confondu d'admiration au spectacle de ces centaines de mille de Français
protestant hautement, élevant leurs voix,
affirmant leurs croyances, faisant appel à
la justice, invoquant la liberté, et réclamant teurs droits comme citoyens et comme catholiques. me catholiques.

CHARLES DUPUY.

ne, 24, 048. — Var, 6, 737. — Vaucluse, 12, 230. — Vendée, 19, 569. — Vienne, 12, 3c7 Vienne (faute), 10, 069. — Vosges, 27, 612 Yonne, 1, 835. — Total 1, 466, 418. Dépôt fait directement par le sénateur des Landes (M. de Gavardie), 664 Dépôt fait directement par le sénateur du Morbihan (M. Fresneau) 1, 611. Restant à classer (1.000 à 1, 500 feuilles.) Mémoire. Total général 1, 468, 703

LETTRE DE LA REINE SOPHIE

LETTRE DE LA REINE SOPHIE

La France rappelle, à propos de la mort du prince d'Orange, une lettre remarquable écrile par la feine de Hollande et frouvée dans les papiers de Napoléon III, Nos lecteurs pourront constater comment la politique de notre gouvernement était jugée, hors de nos frontières, par une femme remarquable, fille du roi de Wurtemberg, et attachée à la famille Bonaparte par les liens du sang et d'une longhe amitié.

318 juillet 1866.

318 juillet 1866.

Vous vous faites d'étranges illusions I Votre prestige a plus diminué pendant la durée du règne. Vous permettez de détruire les faibles; vous laissez grandir outre mesure l'insolence, la brutalité de votre plus proche voisin, vous acceptez un cadeau, et vous ne savez pas adresser une bonne parole à celui qui vous le fait.

3 Je regrette que vous me croyiez intéressée à la question et que vous ne voyiez pas le funeste danger d'UNE puissance Allemagne et d'UNE puissance Italie. C'est alle qui en subira les suites. Je le dis parce que telle est la vérité, que vous reconnaîtrez plus tard. Ne croyez pas que le malheur

qui en subira les suites. Je le dis parce quo telle est la vérité, que vous reconnaîtrez plus tard. Ne croyez pas que le malheur qui m'accable dans le désastre de ma patrie me rende injuste et méfiante. La Vénétie cedée, il fallait secourir! Autriche, marcher sur le Rhim, imposer vos condititions! Laisser égorger! Autriche, c'est plus qu'un crime, c'est une faute. Peut-être est-ce ma dernière lettre. Cependant je croirais manquer à une ancienne et sérieuse amitié si je ne disais une dernière fois toute la vérité, Je ne pense pas qu'elle soit écoutée, mais je veux pouvoir me répéter un jour que j'ai tout fait pour prévenir la ruine de ce qui m'avait inspire tant de foi et tant d'affection.

tion. "Les journaux républicains ont tort de triompher de cette lettre: ils oublient trop que tous les écrivains de leur parti soulinrent l'Empire dans sa fatale politique étrangère — et, qu'en 1866, il fut avéré que des organes français — des organes de gauche — étaient inserits par M. de Bismark au budget des reptites.

La presse de droite, la presse catholique seule, eut alors le courage et la prévoyance d'indiquer les dangers que courait notre patrie; comme elle fut soule aussi à combattre le libre-échange et à montrer les dangers pur l'avenir économique de la France

gers pour l'avenir économique de la France de traités de commerce qui devaient nous rendre solidaires des crises industrielles de nos voisins et de leur trop grande produc-tion

Nos hommes politiques et nos publicis-tes peuvent du moins se rendre ce témoi-gnage, qu'ils n'ont contribué en rien aux désastres de la patrie et qu'ils ont tout fait pour les empêcher.

M. Pouyer-Quertier est arrivé vendredi matin à Bordeaux, où il est descendu à l'Hôtel de France.

La Gironde nous annonce d'autre part l'arrivée de M. Raoul Duval, membre de la Société pour la, défense de la liberté com-merciale. L'ex-député de l'Eure assistera à la conférance de l'honorable sénateur, qui s'est dévoué avec tant d'ardeur à la grande œuvre du travail national. M. Raoul Duval se propose, dit-on, de défendre con-tre M. Pouyer-Quertier les idées libreséchangistes.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier) Présidence M. MARTEL.

Séance du 14 juin.

La séance est ouverte à deux heures dix, sous la présidence de M. Martel, président. L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif au délai légal des prescriptions et des péremptions en matière civile. légal des prescriptions et des péremptions en matière civile. Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.

ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . . 20 c. Réclames : » . . . 30
Faits divers : » . . . 50 On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reques à Roubsiez, au bureau du journal, à Lille, chez M. Ouarré, libraire, Grande-Place; à Pours, chez MM. HAVAS, LAFITTZ ET C'e, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, chiace de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publicité.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution présenté par M. Peyrat et plusieurs de ses collègues portant qu'il y a lieu de remanier l'article 9 de la loi constitutionnelle du 23 février 1878. La commission est d'avis de ne pas prendre en considération la proposition de M. Peyrat.

M. Waddington, président du conseil, ministre des affaires étrangères, vient au début de la discussion et au nom du gouvernement, préciser l'état de la question, il rappelle les précédents de la question et la marche qui a été suivie tant dans la Chambre des députés que dans le Sénat.

Lorsque la question est venue devant le Sénat, il rést manifesté une certaine hésitation.

tation.

La question se présentait brusquement, et les questions de précautions et de local n'avaient pas été étudiées : aussi plusieurs membres du Sénat ont pensé que la question n'était pas mûre.

C'est pourquoi le gouvernement, par l'organe de M. le ministre des finances, a demandé un ajournement pour étudier la question de précautions ; ces questions ont été complètement élucidées, et le gouvernement demande au Sénat de statuer définitivement. nitivement.

La question matérielle est résolue et la question de précautions l'est également. (Bruit. — Interruptions sur divers bancs.)

M. le président du Conseil. — Oui, messieurs, le Congrès ne sera saisi que de la question du retour des Chambres à

litiques.

Qu'est-ce que c'est que la fatigue d'un voyage de Versailles à Paris pour les membres du Parlement? Qu'est-ce qu'une légère perte de temps pour les ministres auprès de ce grand intérêt de la paix dans la rue et desse les capuies.

solution de cette question la décision à pren-dre par le congrès. C'est donc exactement dans ces termes

C'est donc exactement dans ces termes que le gouvernement entend la réunion du Congrés. (Très-bien l'au centre et à gauche!) D'ailleurs le gouvernement a préparé dès maintenant le projet qui sera soumis au congrès, et il le fait connaître afin que chacun puisse voler en connaîtsance de cause. Voici le projet:

L'article 9 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 est abrogé. Il sera statué par une loi sur le siège du gouvernement et des Chambres, et des conditions de leur établissement. Jusqu'à la promulgation de cette loi, l'état des choses actuel est mainten (Approbation).

cette loi, l'état des choses actuel est main-tenu (Approbation).

Telle est, messieurs, la marche que le gouvernement entend suivre. Le gouverne-ment, messieurs, tient à dire au Sénat comme au pays qu'il n'y a aucun inconvé-nient, aucun danger à ce que les deux Chambres viennent à Paris. (Applaudisse-ments à gauche.) ments à gauche)

L'orateur cite un passage du rapport de M. le député Méline qui déclare que la Cham-bre a des doutes. Aussient end-elle limiter à la

ments a gauche ;
Une voix à droite : En répondez-vous ?
M. le président du conseil. — Oui,
nous en répondens ! Nouveaux applaudissements sur les mêmes banes de gauche.)
Jamais les esprits n'ont été plus calmes ;
jamais il n'y a eu moins de sociétés secrètes, moins de confiscations ; jamais la France n'a été plus tranquille. (Yive approbation) ; jamais aussi le grand parti républicain n'a été plus maître de lui-mème, et
lorsqu'il y a quelque agitation dans les
Chambres, ce n'est pas du côté du parti républicain qu'elle vient. (Très bien l'a gauche.) e voix à droite : En répondez-vous ?

Le pays a fait ses preuves d'une façon éclatante et qui se rencontre pour la pre-mière fois dans l'histoire. (Approbation à

Quand un grand parti, quand une grande démocratic, comme la démocratic française a traversé une épreuve comme celle de 1877. (Mouvement et nouvelle adhésion à gauche. — Très bien), comme celle de cette année — Très Bien), comme cene de cette dans les 1877 où les passions éclataient sur tous les points du territoire sans qu'un pavé ait été soulevé, sans qu'une goutte de sang ait été séanglus

répandue. Quand cette grande démocratie a ainsi Quand cette grande democraue a ausa traversé cette grande épreuve, elle a gagné la confiance du gouvernement et a prouvé que tout pouvait se résoudre par le bulletin du vote. Ce qu'on a vu dans d'autres temps ne se reverra plus. (Approbation à gauche. — Rumeurs à droite.)

M. Testelin. — Oh! vous avez beau dire, on ne le reverra plus!

M. le président du conseil. - Le mo

ment est propice, car toutes les questions irritantes sont résolues. L'amnistie est terminée, complétement terminée. (Mouve ment. — Applaudissements sur un grand nombre de banes). Nous sommes entrés daus une ère de calme. Le gouvernement a confiance dans l'es-prit d'ordre de toute la France et de la po-pulation parisienne, aussi n'a-t-il aucune

hésitation à recommander au Sénat l'adoption de la proposition de M. Peyrat.

M. le président. — La parole est à M. Tolain.

M. Tolain. — Ne serait-il pas plus naturel d'entendre un des contradicteurs de la proposition? (Adhésion à gauche.)

M. le président. — Alors la parole est à M. de Kerdrel.

M. Audren de Kerdrel, après avoir rappelé que selon l'ordre d'inscription des orateurs, il supposait avoir à répondre à M. Tolain, ajoute: Honneur périlleux, périlleux à cause du talent de l'honorable M. Tolain, et parce que M. Tolain est réprésentant le département de la Soins et que fuvais à présumer qu'il apporterait une certaine des la l'appositeurs au le la l'apporterait une certaine présumer qu'il apporterait un chaleur dans la discussion.

chaleur dans la discussion.

D'ailleurs, la question posée devant le Sénat a vieilli, et si je tombe dans des redites, ce n'est pas ma faute: c'est celle de ceux qui ressassent constamment les questions comme s'ils voulaient réaliser le mot de M. Naquet: « La République, c'est le mouvement perpétuel. » (Rires et approbation à droite.)

On donne dans cette discussion trop de place aux petites questions et une place trop restreinte aux questions vraiment politiques.

Qu'est-ce que c'est que la fetient de la contraction de la contr

perte de temps pour les ministres auprès de ce grand intérêt de la paix dans la rue et dans les espriis.

C'est dans la raison d'Etat qu'il faut chercher les motifs de se décider. Il s'agit de la sécurité des Parlements. Il s'agit de l'indépendance de nos delibérations. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Ici, messieurs, nous sommes divisés d'opinions, mais neus avens la bonne habitude de nous respecter les uns les autres; c'est pourquoi le mot que je vais citer n'a pas été prononcé dans cette enceinte, mais il a été prononcé ailleurs, dans un cirque. Ce mot a été dit par un orateur de talent et malheureusement aussi d'avenir. Or, on a dit que le Sénat a peur de tout, de Paris, des ripublicains, de tout enfin, excepté de la sottise qu'il va commettre.

Voilà ce qu'on a dit faisant allusion au vote qu'on croyait devoir être rendu alors par le Sénat et que vous rendrez, je l'espère, aujourd'hui. Je crois qu'il faut se mettre au-dessus de telles allégations.

Cependant, j'ai regardé les noms de ceux qui ont indique une opinion semblable à la mienne. Or, j'ai constaté qu'il y a trentecing ou quarante anciens militaires, des généraux, des volontaires, et je me disais : être peureux en si bonne compagnie, on en prend son parti. (Très-bien! 1 à droite), et

généraux, des volontaires, et je me disais : être peureux en si bonne compagnie, on en prend son parti. (Très-bien! à droitel, et d'ailleurs, messieurs, cette peur la c'est de la prudence nouvelle. (Approbation sur les mêmes banes.)

Quant à ceux qui veulent accepter le projet de l'honorable M. Peyrat, ce sont, on me permettra de le dire, car le mot n'a rien de blessant, ce sont des imprudents. On ne veut pas tenir cempte de l'histoire.

On prétend que les révolutions sont toujours méritées et qu'elles n'arrivent que lorsque leur heure a sonné. Mais tout au moins on m'accordera qu'il ne faut pas être insensible même aux simples émeutes qui font couler le sang.

En 1848 on était en République, eh bien! en République, l'Assemblée nationale était constitution.

En 1848 on était en République, eh bient en République, l'Assemblée nationale était constituée. Nous étions réunis depuis onze jours, lorsqu'une bande d'émeutiers envahit l'Assemblée. Si cette émeute ne réussit pas, ce fut le plus grand des hasards, car elle était bien préparée, bien organisée. Les émeutiers prirent leur revanche aux journées de juin, et cette émeute-là faillit devenir une révolution triomphante, non de ces révolutions que vous admettez, dont vous faites des gouvernements; enfin, cette fois-là nous avons triomphé.

M. Henri Martin. — C'est que vous étiez

M. Henri Martin. — C'est que vous étiez

dans Paris.

M. A. de Kerdrel. — Oui, on peut triompher d'une émeute dans Paris, mais hors de Paris on n'a pas d'émeutes, ce qui vaut encore mieux. (Très-bien! très-bien!)

Donc, nous avons eu raison de la grande émeute de juin 1848, grâce à l'habilete et au courage du général Cavaignae, qui fut pour cela calomnie par des républicains et défendu par les royalistes. Dans l'ordre chronologique, je rencontre ici le 4 septembre.

Je n'en parlerai pas, nous sommes trop près de cette funcste époque, je ne dirai qu'une chose, c'est que ce jour-là, comme en 1848, il y cut une surprise, et sur ce mot j'appelle votre attention; il est toujours hounable d'obéir à la loi, mais il est assez h

Feuilleton du Journal de Roubaix Du 16 Juin

LA VIEILLESSE

PREMIÈRE PARTIE H. LECOQ se dérobe

Cer il ne doutait pas que ce vulgaire filou

dépôt ensuite et, en troisième lieu, Mazas En fouillant ce coguin. Piédouche était déjà un peu sorti de ses attributions. Pour D'ailleurs, la dame de la rue l'Arbalète s'y renfermer, il aurait dù réintégrer le

rteseuille dans la poche où il trouvé et laisser au gardien du dépôt le soin d'en vérifier le contenu. Mais il ne l'entendait pas ainsi, et de fait, le cas était assez grave pour justifier une

infraction au règlement. - Est-ce sur la dénonciation d'un des particuliers qu'il a volés que vous l'avez empoigné ? demanda-t-il aux sergents de ville.

- Non, c'est votre camade qui l'a pincé. cherchant à voler une grosse marchande de la halle, répondirent en chœur les deux gardiens de la paix.

- Et elle défendait sa bourse, la gail-

décidé à n'informer ses chefs qu'après avoir | larde, appuya Pigache. L'Anglais était mal a sauvé son magot et elle a filé

sans demander son reste. - Bon! mais il y en a d'autres qui n'ont pas été si malins qu'elle, à preuve que voilà pas mal de porte-monuaie sans compter les bijoux, reprit Piédouche. Faites-moi donc le plaisir, vous autres, d'aller vous infor-

mer dehors si quelqu'un se plaint. Vous direz aux réclamants qu'ils pourront se présenter demain à la préfecture pour econnaitre les objets.

Pendant ce temps-là, je vais tâcher d faire causer le goddam. Les sergents de ville sortirent, laissant provisoirement le voleur à la garde des deux

Le gressier avait quitté son bureau pour aller vérifier, dans la salle où on dépose les corps avant de les exposer, le signalement du noyé que les employés venaient de déshahiller.

Piédouche se trouvait seul avec Pigache et le pick-pocket, et personne n'était plus à portée d'entendre la conversation qui allait s'engager. C'était le moment de frapper un coun dé-

Piédouche commença par mettre le por trait sous le nez de son camarade. - Oh ! oh ! s'écria Pigache.

Alors, tu le reconnais ?

- Parbleu! - Et qu'est-ce que tu dis de ça ? - Que nous sommes surs d'avoir une chouette gratification, et que l'english sera raccourci sur la place de la Roquette.

Ah! le gredin! paraît qu'il ne travaille

pas que dans les porte-monnaie. A voir binette, je ne m'en serais jamais douté. Pendant que les deux agents échangeaient ces propos, en apparence indifférents, l'Anglais prétait visiblement l'oreille et sa figure

déià blafarde pâlissait à vue d'œil. L'expérience imaginée par Piédouche avait réussi au delà de ce qu'il espérait. Il vint se camper devant le prisonnier, et

il lui dit d'un ton bref. - Toi, mon bonhomme, tu comprends le français aussi bien que moi.

Ainsi, tu dois savoir de quoi il retourne Si tu n'étais qu'un simple voleur à la tire, tu en serais quitte pour trois mois de prison, mais ton affaire est claire... et je te garantis que tu n'obtiendras mème pas du jury les circonstances atténuantes... tu iras tout droit à l'abbaye de monte à regret... Je parie que tu as entendu parler de catte abbaye-là... oui, mon garçon, c'est moi qui te le dis, on te coupera le cou,

L'Anglais ne disait mot, mais il devenait -- Ecoute, reprit Piédouche, je ne suis pas méchant, et je vais te donner un bon conseil.

Il te reste une chance de t'en tirer, une seule... c'est de faire des aveux... Après tout, tu n'as peut-être pas fait le coup à toi tout seul... dégoise-moi ça... et s'il y en a d'autres dans l'affaire, indique-les moi... parole d'honneur, on te tiendra compte de ta franchise...les jurés ne sont pas de bois.. et avec un bon avocat, tu n'en auras que pour vingt ans.

L'homme écoutait d'un air ahuri. It se

taisait toujours, mais était évident qu'il comprenait très-bien.

Allons, demanda séchement Piédou che, te décides-tu? Je te préviens que je n'ai pas de temps à perdre et que je vais t'envoyer à des messieurs qui trouveront bien le moyen de te faire parler. Seulement, ce ne sera pas la même chose, et il vaudrait mieux, dans ton intérêt, avouer tout de

- Avouer quoi? dit le pick-pocket, avec un accent assez prononcé. - Allons done! tu accouches enfin! je

savais bien que tu parlais français. Maintenant, conte-moi ton affaire. - Vous le savez aussi bien que puisque vous m'avez pris sur le fait. J'ai volé... c'est mon métier... mais voilà tout... en France, on ne guillotine pas les vo-

- Ne fais pas la bête. Il ne s'agit pas de porte-monnaie ou de mouchoirs de poche grinchés... il s'agit de ça. · Piédouche avait ménagé ses effets, et. en prononçant ces derniers mots, il présenta

brusquement la carte photographiée à l'Anqui laissa échapper un Aoh! tout à fait britannique. Seulement, sa figure n'exprima point la consternation, mais une très-vive surprise. - Eh bien ! connais-tu ce portrait-là ! lui

cria Piédouche triomphant. - Oui, murmura l'homme, c'est celui de la femme qui est couchée sur une pierre, derrière le vitrage.

- Et que tu as assassinée; allons ! dis-le vite. Ça te soulagera.

- Moi! je viens de la voir morte... mais e ne l'ai jamais vue vivante.

- Ah! celle-là, mon garçon, tu ne me la feras pas gober. Si tu ne l'avais jamais vue, tu n'aurais pas sa photographie dans ton

- Le porteseuille que vous venez de me prendre? Mais il n'est pas à moi. - Bah! à qui donc appartient-il?

- A celui qui l'avait dans la poche de son habit, quand je l'ai volé. - Pas mal inventé, mon bonhomme, dit Piédouche, un peu interloqué. Mais il faut prouver. Où as-tu volé l'objet? Quand l'astu volé? Et comment est fait l'homme à qui

tu l'as pris? - Il a un habit à carreaux, un cachez-nez, écossais, un chapeau mou, et des gants de castor gris, répondit sans hésiter le pickpocket.

A cette réponse fort inattendue, Piédouche tressaillit et changea de visage.

D'un mot, l'Anglais venait de renverser tout un échasaudage d'espérances, prématurément conçues, et le pauvre agent commençait à craindre d'avoir commis une nouvelle sottise en prenant le change encore une fois.